

PARCS SUISSES
PÂRKE
CANDIDAT
PARC NATUREL
REGIONAL

DE L'ARPILLE
VALLÉE DU TRIENT
À LA CIME DE L'EST

VERGERETTE
ERIGERON ANNUUS
ANNUELLE

VERGERETTE (ERIGERON ANNUUS) ANNUELLE

Reconnaître

Annuelle ou bisannuelle haute de 30 à 150 cm dont les fleurs ressemblent à de la camomille. La vergerette s'en différencie par le disque des fleurs jaunes au centre qui n'est pas très bombé. Les feuilles sont alternes, vert clair, avec quelques dents espacées. La plante est velue partout.

Précautions

Rien de particulier : cette plante n'est pas toxique. Mettez des gants si vous devez en arracher beaucoup.

Lutte

Arracher à la main avec les racines avant la formation de graines. Si l'invasion est trop forte, faucher toutes les 5-7 semaines, avant l'apparition des graines.

Prévention

Contre toutes les plantes envahissantes, semer ou planter des espèces locales après chaque chantier dans votre jardin lorsque la terre est mise à nu.

Évacuation des déchets

En général, mettre les déchets dans des sacs plastiques noirs et les amener dans la benne pour les incinérables à la décharge de votre commune ou au triage forestier (St-Maurice et Evionnaz). Renseignez-vous au préalable et annoncez la dépose au personnel.



Annoncer les plantes envahissantes avec l'application InvasivApp



POUR RESTER INFORMÉ.E, RETROUVEZ-NOUS EN LIGNE!



@parcvalleedutrient - www.parc-valleedutrient.ch

PARCS SUISSES
PARKS
CANDIDAT
PARC NATUREL
REGIONAL

DE L'ARPILLE
VALLÉE DU TRIENT
À LA CIME DE L'EST

SÈNEÇON SUD-AFRICAIN
SENECIO INAEQUIDENS
SÈNEÇON DU CAP



SÉNEÇON SUD-AFRICAIN

SENECIO INAEQUIDENS

SÉNEÇON DU CAP

Reconnaître

Plante vivace, 20-100 cm de haut, souvent avec de nombreuses tiges, parfois avec du bois à la base. Feuilles étroites, ponctuées de petites dents espacées au bord (6-7 cm de long, 2-3 mm de large), souvent à reflets bleutés. Fleurs jaune citron, larges de 1,5 à 2 cm, comme une marguerite jaune.

Précautions

Le séneçon du Cap contient des substances toxiques pouvant être mortelles pour les animaux d'élevage! Mettez des gants!

Lutte

Arracher à la main avec les racines avant la maturité des graines, 3 à 5 fois par an. Si l'invasion est trop forte, faucher toutes les 5-7 semaines, avant l'apparition des graines.

Prévention

Contre toutes les plantes envahissantes, semer ou planter des espèces locales après chaque chantier dans votre jardin lorsque la terre est mise à nu.

Évacuation des déchets

En général, mettre les déchets dans des sacs plastiques noirs et les amener dans la benne pour les incinérables à la décharge de votre commune ou au triage forestier (St-Maurice et Evionnaz). Renseignez-vous au préalable et annoncez la dépose au personnel.



Annoncez les plantes envahissantes avec l'application InvasivApp



POUR RESTER INFORMÉ.E, RETROUVEZ-NOUS EN LIGNE!



@parcvalléedutrient - www.parc-valléedutrient.ch

PARCS SUISSES
HERBARIUM
PÂRKE

CANDIDAT
PARC NATUREL
REGIONAL

DE L'ARVILLE
VALLÉE DU TRIENT
À LA CIME DE L'EST

LA BERCE
HERACLEUM MANTEGAZZIANUM
DU CAUCASE



LA BERCE

HERACLEUM MANTEGAZZIANUM

DU CAUCASE

Reconnaître

Plante vivante deux ans, jusqu'à 4m de hauteur. Fleurs arrangées en ombelle. Feuilles jusqu'à 3 m, profondément découpées, dentées et se terminant en pointe. Tige creuse, velue, parsemée de rouge. Sa grande taille et la forme pointue de ses feuilles la distinguent des espèces de berces locales non-envahissantes.

Précautions

Cette plante est extrêmement **dangereuse** : sa sève cause des brûlures graves si la peau est exposée au soleil. Ne la touchez pas sans une protection complète : combinaison, lunettes et gants.

Lutte

Pour les plantes isolées et les petites populations, sectionner (pioche, bêche) la racine en forme de rhizome à 20 cm sous la surface du sol. Pour les grandes

populations : faucher pendant la floraison, avant la maturité des graines, si possible, fraiser le sol jusqu'à une profondeur de 20 cm.

Prévention

Contre toutes les plantes envahissantes, semer ou planter des espèces locales après chaque chantier dans votre jardin lorsque la terre est mise à nu.

Évacuation des déchets

En général, mettre les déchets dans des sacs plastiques noirs et les amener dans la benne pour les incinérables à la décharge de votre commune ou au triage forestier (St-Maurice et Evionnaz). Renseignez-vous au préalable et annoncez la dépose au personnel.



Annoncer les plantes envahissantes avec l'application InvasivApp



POUR RESTER INFORMÉ.E, RETROUVEZ-NOUS EN LIGNE!



@parcvalleedutrient - www.parc-valleedutrient.ch